

Campagne BDS Liban : la France achète l'arme du crime !

Campagne de Boycott des partisans d' »Israël « (Liban)

Beyrouth, le 16 Février 2012

Vers un embargo militaire contre « Israël »

La France achète l'arme du crime !

La Campagne de Boycott des partisans d' »Israël « (Liban) est active depuis 2002 afin de stimuler le boycott populaire d'« Israël ».

La campagne a été active contre plusieurs sociétés qui ont des investissements dans l'économie israélienne, qui ont construit des sites, des usines et des centres de recherche et de développement dans cet Etat ou qui ont financé des associations, des organisations ou des équipes sportives israéliennes. La campagne a également été active contre les spectacles de certains artistes qui ont performé en « Israël » et qui l'ont soutenu publiquement.

Cependant nous ne pouvons pas omettre, en dépit de toutes les formes de soutien mentionnées ci-dessus, le commerce mondial des armes qui constitue une source principale de financement de l'occupation et de ses outils militaires. À cet égard, un appel à l'embargo militaire contre « Israël » a été publié en Juillet 2011 par le Comité National Palestinien pour le Boycott d' »Israël «ⁱ. Au Liban, nous devrions être intéressés à mettre en place un embargo militaire contre « Israël » en raison de son occupation et de ses crimes contre nous de 1948 à nos jours. Ainsi la Campagne de Boycott des partisans d' »Israël « (Liban) condamne tout soutien militaire à l'état ennemi, sous forme d'achat ou de fourniture d'armes ou de carburant. La Campagne déplore que le gouvernement français ait acheté des avions drones Heron-TP produits par la société

israélienne Israël Aerospace Industries (IAI) pour un coût estimé à environ 500 millions de dollars.

Depuis sa création en 1952, la société »IAI « ⁱⁱ a des liens étroits à l'armée aérienne israélienne. Elle lui fournit les dronesⁱⁱⁱ utilisés dans le bombardement des installations et des civils palestiniens et libanais (le bombardement des civils et des installations civiles au Liban pendant la guerre de Juillet 2006 et pendant d'autres périodes et à Gaza pendant la guerre de Décembre 2008/Janvier 2009).

IAI participe aussi à approvisionner l'armée d'occupation avec des *caméras de surveillance* installées sur le mur illégal, le mur de l'Apartheid, construit sur les territoires palestiniens occupés en 1967.

Il est à noter que les rapports publiés par *Human Rights Watch* (HRW) et par certaines organisations des droits de l'homme palestiniennes, israéliennes et internationales ont signalé la mort de plus de 87 civils palestiniens par ces avions^{iv} lors du bombardement contre la bande de Gaza pendant l'agression israélienne 2008-2009. Le rapport publié par HRW « Pourquoi ils sont morts : Victimes civiles de la guerre de 2006 au Liban »^v, a documenté l'usage de ces avions par « Israël » pour tuer des centaines de civils au Liban, dont le bombardement des trois voitures civiles par ces avions drones, qui a tué des civils dans le village Aitaroun le 19 Juillet 2006, le bombardement d'une ambulance de la Croix-Rouge à Cana le 23 Juillet 2006 et l'assassinat des sept Libanais, pour la plupart de jeunes recrues dans l'armée libanaise, le matin de 14 Août 2006, au Jamalia/Bekaa.

Amnesty International a également documenté certains crimes commis par ces avions pendant la guerre israélienne contre Gaza, et a appelé le Conseil de sécurité, par un communiqué officiel lancé le 15 Janvier 2009^{vi}, à imposer un embargo sur les armes contre « Israël » et la région, au vue du nombre croissant de victimes civiles. *Amnesty International* a également pointé du doigt la France parmi les pays qui

alimentent le conflit à travers le commerce militaire avec « Israël »^{vii}.

La Campagne de Boycott des partisans d' »Israël » (Liban) considère que les autorités françaises sont impliquées dans la violation flagrante de la loi internationale et des droits de l'homme commise par « Israël » et elle constate que l'accord établi entre le gouvernement français et IAI est un coup contre la paix mondiale et le droit international et un mépris des droits des peuples libanais et palestinien; et qu'il encourage la persistance de la machine de guerre israélienne ainsi que le massacre de civils, financé par la France.

Ainsi, l'état français aura violé l'article premier commun aux quatre conventions de Genève, qui oblige tous les Etats parties de surveiller le respect par « Israël » du droit international humanitaire. Notre Campagne appelle le gouvernement français à assumer ses responsabilités en vertu de la loi internationale et à ne pas établir cette transaction militaire qui expose la France comme complice du meurtre de notre peuple.

i Impose an immediate, comprehensive military embargo on Israel!, July 8, 2011,
<http://www.bdsmovement.net/2011/military-embargo-call-7497>

ii « Sénat contre Dassault : la guerre des drones aura bien lieu » http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/jean-guisnel/senat-contre-dassault-la-guerre-des-drones-aura-bien-lieu-12-12-2011-1406564_53.php

[iii](http://www.iai.co.il/12019-en/CompanyInfo-IAIandtheSecurityofIsrael.aspx)[□] Israel Aerospace Industries, Company History,
<http://www.iai.co.il/12019-en/CompanyInfo-IAIandtheSecurityofIsrael.aspx>

http://www.hrw.org/node/84077/section/3#_ftn1

<http://www.hrw.org/reports/2007/09/05/why-they-died>

<http://livewire.amnesty.org/2009/02/02/faulty-intelligence-wanton-recklessness-or-a-combination-of-the-two/>

vii [□]

<http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/news/arms-embargo-ital-gaza-civilian-toll-mounts-20090115>